



Châtillon, le 25 mai 2021

Banderoles pour votations

Le Conseil communal de Châtillon a ordonné l'enlèvement des banderoles qui se trouvaient sur des terrains appartenant à la Commune et qui y ont été mises sans autorisation.

D'un point de vue général, la Commune n'accepte aucune pancarte partisane pour des votations sur son terrain.

La personne qui a mis ces banderoles peut les récupérer auprès du bureau communal durant les heures d'ouverture.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Maud Vocat



Le Syndic

Serge Carrard